



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423

Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 22.02.2007

*Edito*

## DONNONS UN AVENIR A L'EMPLOI INDUSTRIEL

**Partout le même constat : La recherche de rentabilité à court terme prime sur la nécessité d'un développement durable de l'industrie et de l'emploi.**

**En 20 ans, le Cher a perdu 15.000 emplois industriels.**

Pourtant, dans la presse locale, le Directeur de la Chambre de commerce et d'industrie, nous parle « du vent de la reprise qui a enfin soufflé en 2006 » Que le « tertiaire prend le relais », « que nous avons réussi les restructurations des industries militaires... Les habitants du Cher pensent que leur Département ne bouge pas, voire régresse. C'est faux, c'est un problème typiquement berrichon.

**Les salariés licenciés et victimes des plans sociaux apprécieront certainement !**

Nous ne devons pas vivre dans le même monde.

Tous les **grands groupes font des restructurations** un mode de gestion. En terme de perte d'emplois directs et induits cela fait des ravages chez Wagon, chez Michelin etc.

Les propos du PDG d'Airbus en disent long, il parle : «**d'un plan de transformation profonde d'Airbus qui va modifier le modèle industriel, culturel et économique**».

Quoi qu'on nous en dise, les créations utiles d'emplois de services ne viendront compenser le reste, surtout que la tendance consiste à compter les **contrats de travail** plutôt que les **équivalents temps plein**.

La part de l'industrie française dans le marché mondial est passée de **6,5 % à 6 %** alors que la **croissance mondiale a progressé de 5 % en 2006**. La part du marché intérieur pour l'industrie est passée de **70 % en 1980 à 52 % en 2005**.

La recherche en France est inférieure de **15 %** à celle de l'Allemagne, de **20 %** avec les USA et de **25 %** avec le Japon.

**L'effort de formation stagne.**

A cela s'ajoute que **70 %** des résultats financiers en France ne sont pas réinvestis dans l'entreprise.

**Comment justifier des taux de profits à plus de 10 % voire 20 % dans certaines activités alors que le PIB du pays ne progresse que de 1,7 % ?**

**C'est cela qu'il nous faut changer.**

**Pour relancer l'emploi industriel, il faut revaloriser le travail, gagner des droits d'intervention des salariés et investir dans les capacités de production et de recherche.**

Dans le Cher, les syndicats CGT, CFDT, FSU, UNSA organisent

**UN FORUM SUR L'EMPLOI INDUSTRIEL,**

**le JEUDI 12 AVRIL de 18 h à 20 h 30**

Espace Marcel Bascoulard - Route de Guerry à BOURGES

D'autres solutions sont possibles.

Il s'agit d'engager une campagne pour les faire prendre en compte.

*Régis Ruellé*  
Membre du Bureau

### Sommaire :

Edito :

Donnons un avenir à l'emploi industriel.

P 2 : Les camions sur les trains

P 3 : CoGeTise

Rendez-vous de la syndicalisation

P 4 : Non à une justice prud'homale au rabais

Cahier d'Histoire Sociale

### « Les Fonderies de Mazières »

Le cahier de notre Institut d'Histoire Sociale est arrivé !

**Prix unitaire 12 €**

-O-O-O-

### **FORMATION SYNDICALE**

**Inscrivez-vous auprès de l'UD rapidement**

**CHS-CT du 2 au 6 Avril à Bourges**

**Dépôt des congés avant le 2 Mars**

**CONSERVATION des ARCHIVES**

**21 au 23 Mai à Vierzon**

**COMMUNICATION**

**du 11 au 13 Juin**

## Remettre des camions sur les trains du service public

À l'heure où les candidats à la présidentielle surfent sur le concept du développement durable, où le président de la République se pose en Monsieur Univers de l'écologie planétaire, il est indispensable de mettre tout le monde devant ses responsabilités et ses actes.

Il est certes très médiatique de couper l'électricité avant le journal de 20 heures, mais la portée écologique est beaucoup moins évidente. En revanche, il y a des choix et des décisions politiques concrètes à prendre rapidement.



**D'ici à 2020, le transport de marchandises est prévu de croître de 40 %.** La question n'est pas de savoir si l'on va réussir à faire face à cette croissance, mais plutôt de savoir comment nous allons transporter les marchandises. Le postulat environnemental voudrait que l'on priorise le rééquilibrage entre les modes de transports, et que l'on développe les moins polluants.

Cela n'a pas été le choix retenu ces dernières années. Présentée comme le remède au moindre problème par les libéraux, l'arrivée de la concurrence sur nos rails a, comme partout en Europe, accéléré la baisse de parts de marché du rail face à la route, observée depuis 2002 en correspondance avec le fort désengagement financier opéré par l'État de la SNCF. Décidé notamment pour faire face à l'arrivée de la concurrence, le plan dit de redressement du fret SNCF, soutenu avec force et conviction par le gouvernement, a considérablement affaibli les capacités de développement du transport de marchandises par fer. Il a aussi depuis sa mise en oeuvre inondé les routes de plus **900 000 camions** supplémentaires.

**Il y a donc parmi les signataires du pacte Hulot des apprentis sorciers aux serments d'hypocrites.** Nous sommes pourtant face à des enjeux de société lourds qui relèvent de l'intérêt général. La puissance publique ne peut les ignorer. Le développement du fret dans un grand service public SNCF recouvre d'énormes potentialités. Il est respectueux de l'environnement et économe en énergie, il joue un rôle structurant dans l'aménagement du territoire et dans la préservation de l'emploi industriel, il assure une sécurité optimale des circulations... et en définitive coûte beaucoup moins cher à la société. C'est pour ces raisons que la CGT continuera d'agir avec tous ceux qui en ont intérêt pour imposer d'autres choix que ceux que l'on veut nous promettre.

**La fédération CGT des cheminots.**

## CoGeTise où en est on ?

Comme annoncé au CCN du 31 janvier, l'attribution des codes et l'édition des lettres personnalisées aux syndicats ont commencé, fédération par fédération.

D'autre part 15.000 enveloppes contenant le matériel commun accompagnant la lettre personnalisée ont été préparées. Les lettres personnalisées et les enveloppes contenant le matériel sont mises à la disposition des fédérations pour vérification et envoi aux syndicats. L'envoi peut être assuré, soit par les fédérations, soit par CoGeTise.

La plus grande partie des syndicats auront reçu les éléments leur permettant d'effectuer les règlements d'ici à la mi- février. La déclaration sur le site Internet sera opérationnelle à la fin du mois.

Dans le cadre des envois fédéraux, les Unions locales recevront les lettres personnalisées correspondant aux sections d'entreprises dont elles gèrent les cotisations.

Concernant les syndiqués individuels des professions, dans la seconde quinzaine de mai elles recevront, via les UDS, les éléments permettant d'effectuer les règlements.

Dans l'état actuel d'avancement du travail, les premiers versements aux organisations bénéficiaires seront réalisés début mars.

Certains syndicats du département du Cher on reçu leur numéro d'immatriculation.



## Rendez-vous de la syndicalisation

Afin de mettre à jour la connaissance de l'Union départementale du nombre de syndiqués CGT dans le CHER, nous invitons les syndicats à nous retourner dès que possible le formulaire suivant :

### **Nombre de FNI encaissés par le syndicat au titre de 2006 : .....**

Pour les syndicats départementaux prière d'indiquer leur Union locale d'appartenance :

- Bourges :
- Vierzon :
- Saint-Florent :
- Saint-Amand :
- La Guerche :
- en dehors de ces UL :

Nombre d'adhésions nouvelles réalisées au titre de 2006 : .....

### **Nombre de FNI encaissés par le syndicat au titre de 2007 : .....**

Pour les syndicats départementaux prière d'indiquer leur Union locale d'appartenance :

- Bourges :
- Vierzon :
- Saint-Florent :
- Saint-Amand :
- la Guerche :
- en dehors de ces UL :

Nombre d'adhésions nouvelles réalisées au titre de 2007 : .....

**Les syndicats sont invités par la même occasion à mettre à jour le fichier de leurs adhérents pour COGITIEL (retirer ceux qui ne sont plus syndiqués, ajouter les nouveaux, signaler les modifications (stages suivis, changements de responsabilités, etc.....)).**



## Non à une justice Prud'homale au rabais !

**L**es Conseillers Prud'hommes et leurs Unions Départementales CGT, CFDT, FO, UNSA protestent contre la réforme du financement des activités prud'homales qui va détériorer la justice rendue aux salariés.

Ils refusent toute forfaitisation du temps passé à leur activité juridictionnelle, s'agissant particulièrement de la rédaction des jugements, du temps de recherche et de documentation qu'elle nécessite ; il doit être tenu compte de la spécificité des juges prud'homaux, juges non professionnels, mais qui ont une connaissance importante du monde de l'entreprise. La qualité de leur jugement est reconnue par les Cours d'appel qui dans la grande majorité des cas confirment leurs jugements. **Ils contribuent d'une manière importante à rétablir les salariés dans leurs droits et dans leur dignité.**

Les justiciables des Conseils des prud'hommes et en particulier les salariés qui sont dans la majorité des cas les demandeurs à l'instance, ont le droit de bénéficier d'une justice prud'homale de qualité et non au rabais comme cela semble être la volonté du garde des sceaux.

**Tout salarié peut être amené à faire appel à la justice prud'homale.**

**Aujourd'hui elle est en grand danger.** La pauvreté matérielle des juridictions prud'homales est scandaleuse, si ces juridictions fonctionnent malgré tout, c'est grâce en grande partie au dévouement des greffier(e)s et des conseillers prud'hommes. La justice prud'homale connaîtra un recul sans précédent si les projets de réforme actuels sont adoptés.

Vos Conseillers prud'hommes refusent ce traitement inéquitable de la justice pour les salariés. Ils veulent continuer à rendre une justice de qualité, à rédiger des décisions correctement motivées. Ils refusent de pratiquer une justice d'abattage, dont les principales victimes en seront les salariés. Une décision mal rédigée, mal documentée, est une décision susceptible d'être remise en cause, notamment devant la Cour d'appel.

**Le gouvernement a enfin décidé de rouvrir des négociations sur la réforme du financement des Conseils de prud'hommes** et notamment de l'indemnisation du temps passé à leur mission par les Conseillers. Au-delà de la reconnaissance légitime des compétences et du dévouement des juges prud'homaux, magistrats élus et non professionnels, c'est toute la question de la justice du travail qui est posée.

Ce premier recul intervient après les dizaines de manifestations, le plus souvent unitaires, qui ont marqué les audiences solennelles tenues depuis le début de l'année.

**Pour la CGT, ces négociations seront l'occasion de travailler sérieusement à une réforme indispensable qui doit respecter la dignité des Conseillers et l'efficacité de la juridiction.**

Institut CGT d'Histoire Sociale en Région Centre

« **Les Fonderies de Mazières** »

Le cahier de notre collectif « 18 » est arrivé ! **Prix unitaire 12 €**

**Il est à votre disposition.**

**Contactez Guy QUENET, tous les lundis matin à l'Union départementale.**